

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

PROLOGUE

Société anonyme au capital de 26 641 695,20 €
Siège social : ZA de Courtaboeuf, 12, avenue des Tropiques, 91940 les Ulis
382 096 451 R.C.S. Evry

AVIS DE DEUXIEME CONVOCATION

L'Assemblée Générale Mixte de la société PROLOGUE réunie sur première convocation le 25 juin 2016 à 14h30 n'ayant pu, faute de quorum requis, délibérer valablement sur les résolutions présentées, les actionnaires de la société sont convoqués, **sur deuxième convocation**, en Assemblée Générale Mixte le 21 juillet 2016 à 10 h 30 au siège social de la société, ZA de Courtaboeuf, 12, avenue des Tropiques (91940) Les Ulis, à l'effet de délibérer sur le même ordre du jour (publié dans le Bulletin des Annonces Légales Obligatoires n°70 du 10 juin 2016) à savoir :

Au titre de l'assemblée générale ordinaire

- 1^{ère} Résolution : Examen et approbation des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes ainsi que des comptes annuels de votre Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- 2^{ème} Résolution : Quitus aux administrateurs,
- 3^{ème} Résolution : Affectation du résultat,
- 4^{ème} Résolution : Examen et approbation du bilan consolidé, du compte de résultat consolidé et de l'annexe relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2015,
- 5^{ème} Résolution : Approbation des conventions visées par les articles L.225-38 et suivants du Code de commerce, faisant l'objet du rapport spécial des Commissaires aux comptes,
- 6^{ème} Résolution : Renouvellement d'un mandat d'administrateur,
- 7^{ème} Résolution : Renouvellement d'un mandat d'administrateur,
- 8^{ème} Résolution : Programme de rachat d'actions.

Au titre de l'assemblée générale extraordinaire

- 9^{ème} Résolution : modification des statuts,
- 10^{ème} Résolution : Augmentation du capital social avec maintien du droit préférentiel de souscription des actionnaires,
- 11^{ème} Résolution : Augmentation de capital social avec suppression de droit préférentiel de souscription en vue de rémunérer les apports en nature (hors OPE),
- 12^{ème} Résolution : Augmentation du capital social avec suppression de droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières (offre au public),
- 13^{ème} Résolution : Augmentation du capital par placement privé d'action ordinaires et/ou valeurs mobilières avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital (Investisseurs qualifiés),
- 14^{ème} Résolution : Augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires aux actions ordinaires et autres valeurs mobilières donnant accès au capital au profit des catégories de personnes répondant à des caractéristiques déterminées définies dans la résolution
- 15^{ème} Résolution : Emission d'instruments financiers composés de et/ou donnant droit (sur exercice de bons d'émission) à des titres de créances obligataires donnant accès au capital de la Société auxquels sont attachés des bons de souscription d'actions, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires au profit d'une catégorie de personnes conformément à l'article L.225-138 du Code de commerce (OCABSA),
- 16^{ème} Résolution : Autorisation d'augmenter le montant des émissions en cas de demandes excédentaires,
- 17^{ème} Résolution : Augmentation du capital par émission d'actions réservées aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (L.3332-18 et suivants du Code du travail),
- 18^{ème} Résolution : Autorisation donnée au Conseil d'administration à l'effet de procéder, au profit des membres du personnel salarié et des mandataires sociaux de la Société ou de son groupe, ou de certaines catégories d'entre eux, à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre,
- 19^{ème} Résolution : Attribution d'options de souscription et ou d'actions ordinaires de la Société à des salariés et mandataires sociaux éligibles de la Société ou de son groupe (Stock-options),
- 20^{ème} Résolution : Augmentation de capital social par incorporation de réserves, primes ou bénéfices.

— 21^{ème} Résolution : Réduction du capital

Au titre de l'assemblée générale mixte

— 22^{ème} Résolution - Pouvoirs pour formalités.

Les modalités de participation à l'assemblée générale ont été publiées dans l'avis préalable de réunion paru au Bulletin des Annonces légales obligatoires du 20 mai 2016 (bulletin n°61).

Conformément aux articles R.225-77 et R.225-79 du Code du commerce, les procurations et les votes par correspondance reçus pour la première assemblée convoquée le 25 juin 2016, restent valables.

1603768